



Rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis N° 2023-04 du 3 avril 2023

relatif à la réponse au postulat de Madame Jargal Tumurbaatar déposé le 3 mars 2022 et intitulé « colonie de vacances d'été accessible aux enfants de familles en situation précaire ».

Commission composée de Mesdames	Martine Cheseaux (1 ^{er} membre)	(1)
	Nicole Costa	(1)
	Anny Hertig	(1)
	Corinne Schweitzer	(1)
	Jargal Tumurbaatar	(1)
et de Messieurs	Louis Goy	(1)
	Stéphane Tille	(1)

Deléguée de la Municipalité : Madame Maude Allora

La commission chargée de la réponse au postulat de Madame Jargal Tumurbaatar susmentionné s'est réunie le lundi 24 avril 2023 au Collège de la Grande-Eau.

Nous remercions Madame Maude Allora pour sa disponibilité ainsi que pour les informations fournies lors de notre séance et ses réponses à nos questions.

Préambule

Rappelons que le postulat demandait une colonie de vacances d'été accessible aux enfants de familles en situation précaire.

Historique

Dans son texte, la postulante fait part de l'ensemble des bénéfices des programmes de loisirs, en particulier des colonies de vacances pour les enfants, leur développement et leur devenir. L'accent est mis sur la nécessité que ces colonies soient accessibles à l'ensemble de la population, plus particulièrement aux familles en situation précaire.

Contexte actuel

La commune d'Aigle ne possédant pas de bâtiment pour une telle activité, il est difficile de mettre sur pied des colonies de vacances.

Mais à Aigle on organise deux camps d'automne pour les enfants de 6 à 15 ans, qui sont encadrés par journées, de 10h00 à 16h00 heures, y compris le repas de midi. Leur coût est de 275 francs pour le camp multisports et 350 francs pour le camp de VTT.

La Commune subventionne les familles aiglannes à hauteur de 20% du prix du camp (soit de respectivement 50 et 70 francs).

Est proposé en outre le passeport vacances, qui propose une semaine d'activités variées pour les enfants de 8 à 16 ans, certes sans les nuitées, pour le prix de 40 francs.

Durant la scolarité obligatoire, tous les élèves de 7^e et de 9^e année bénéficient de deux camps d'une semaine complète, gratuits.

Nous n'allons pas énumérer ici toutes les activités possibles durant l'année scolaire car elles figurent dans le rapport-préavis, mais il en existe encore d'autres : pour les amoureux de la montagne par exemple, le Club alpin section Chaussy met sur pied des journées en montagne ainsi qu'un camp d'été et un camp d'automne...

Description du projet

La Municipalité n'a pas pour l'instant la possibilité d'acquérir un bâtiment dévolu aux colonies de vacances. Il faut songer aux coûts non seulement d'acquisition, mais encore d'entretien qu'un tel achat entraînerait, et ce pour une utilisation minime.

En revanche, différents organismes entrent en matière précisément pour aider les familles les plus défavorisées à accéder à tous les camps et autres activités de vacances. Elles sont citées dans le rapport-préavis.

Motivations de la Municipalité

La Municipalité est consciente du caractère bénéfique des colonies de vacances pour les enfants, et particulièrement pour ceux des familles en situation précaire.

Les communes citées en exemple dans ce postulat proposent effectivement des colonies de vacances pour les enfants. Mais ces communes possèdent leur propre bâtiment à cet effet, et les prix cités en exemples sont trop élevés pour les familles concernées par l'intention de ce postulat. De plus, une location par notre Commune d'un bâtiment ad hoc chargerait encore plus ce budget.

La Commune va en revanche diffuser les informations permettant aux familles défavorisées de pouvoir obtenir d'une manière simple une subvention permettant à leur(s) enfant(s) de participer à l'un des nombreux camps existants.

La Commission dans son ensemble mentionne que beaucoup d'activités gratuites ou à faible coût sont proposées en dehors des heures d'école, ce qui permet aux enfants d'avoir une activité sportive et de ne pas passer leurs loisirs devant un écran. Mais elle reconnaît qu'il reste un vide à combler au creux des vacances d'été, surtout pour les familles qui ne partent en vacances.

Nous demandons donc à la Municipalité, par voie d'ainendement, d'étudier la possibilité de mettre sur pied en été, à partir de la deuxième semaine de vacances, un camp pour les petits et un pour les plus grands, camps à la journée sur le modèle des camps d'automne.

Pour l'organisation de ces camps, il serait peut-être intéressant d'approcher les associations aiglones, qui ont déjà l'habitude de ce genre d'activités. Et afin que les parents soient au courant de tous les camps et activités déjà existants, la Commission estime judicieux que toutes les informations y afférentes leur soient relayées par le biais des associations qui s'occupent déjà des familles, ainsi que par Aigle-Info.

Amendement No 1

La commission demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre sur pieds deux camps d'été, un pour les petits et un pour les plus grands, camps à la journée, sur le modèle des camps d'automne

Conclusion

En conclusion, la Commission à l'unanimité a l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseiller, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal d'Aigle

- . Vu le préavis N° 2023-04
- . Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- . Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

De prendre acte du rapport-préavis no 2023-04 amendé.

Au nom de la Commission

Le rapporteur



Martine Cheseaux